

N°2020-11/44B

Objet : MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

L'an deux mille vingt, le 04 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

L'an deux mille vingt, le 04 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	9		Pour :	7
En exercice :	9	Vote :	Contre :	-
Présents :	7		Abstention :	-

Présents : Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents : Nathalie PINEAU – Louis SALA.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT.

Date de convocation : 29 octobre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Par marché n°2018/12-24 notifié le 13 décembre 2018, il a été attribué au Groupement SIACI SAINT HONORE/ALLIANZ VIE la prestation d'assurance risques statutaires pour une durée de 48 mois avec possibilité pour chaque partie de le dénoncer à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

Par courrier reçu le 30 juin 2020, le Groupement SIACI SAINT HONORE/ALLIANZ VIE a résilié à titre conservatoire le marché.

En effet, après étude des résultats financiers du contrat, l'assureur propose de revaloriser de 30 % la tarification des garanties pour les agents CNRCAL.

La cotisation est calculée par application à la masse salariale (2 408 616 € en 2019) d'un taux. Celui-ci est actuellement de 5,78 %, soit une cotisation annuelle de 139 218,00 €.

Le nouveau taux proposé est de 7,51 % soit une augmentation sur la base de la masse de salariale de 2019 de 41 669,06 € par an.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **ACCEPTÉ** la proposition de revalorisation du taux à 7,51 % pour les garanties CNRACL du marché garantissant les risques statutaires ;

✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération y compris l'avenant à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201104-2020-11-44B-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020